

Les plafonds de ressources à respecter

Les plafonds ci-dessous sont applicables aux demandes déposées en 2021. Ils portent sur les revenus de l'année 2019 (avis de 2020). La réglementation HLM distingue trois catégories de logements sociaux dont chacune correspond à un niveau de plafond de ressources :

- le PLUS est le logement HLM « ordinaire » qui comporte l'essentiel de l'offre des bailleurs sociaux ;
- le PLAI est le logement HLM d'insertion, qui correspond à des logements récents avec des loyers plus faibles ; les plafonds de ressources équivalent à 55% des plafonds du PLUS ;
- le PLS est le logement HLM intermédiaire, qui correspond à des logements plus chers ; les plafonds de ressources équivalent à 130% des plafonds du PLUS.

Le plafond à prendre en compte pour apprécier si une personne peut faire un recours DALO est le plus élevé, dit « PLS ».

Plafonds de ressources HLM – PLS et recours DALO				
Revenus de l'année 2019 – Déclaration et avis de 2020 = Plafonds applicables aux recours déposés en 2021				
Catégorie de ménage	Paris et communes limitrophes	Ile-de-France hors Paris et limitrophes	Autres régions	DOM
Une personne seule	31 351 €	31 351 €	27 256 €	24 530 €
Deux personnes, à l'exclusion des jeunes ménages, ou une personne seule en situation de handicap	46 855 €	46 855 €	36 397 €	32 757 €
Trois personnes ou une personne seule avec une personne à charge ou jeune ménage sans personne à charge (<55 ans à deux) ou deux personnes dont une en situation de handicap	61 421 €	56 323 €	43 771 €	39 394 €
Quatre personnes ou une personne seule avec deux personnes à charge ou trois personnes dont une en situation de handicap	73 333 €	67 466 €	52 842 €	47 558 €
Cinq personnes ou une personne seule avec trois personnes à charge ou quatre personnes dont une en situation de handicap	87 251 €	79 866 €	62 163 €	55 947 €
Six personnes ou une personne seule avec quatre personnes à charge ou cinq personnes dont une en situation de handicap	98 130 €	89 874	70 058 €	63 052 €
par personne supplémentaire	10 941 €	10 014 €	7 814 €	7 032 €

Il faut cependant observer que l'offre de logements sociaux de la catégorie PLS n'est pas présente partout. C'est pourquoi nous indiquons également pour information les plafonds de la catégorie PLUS.

Plafonds de ressources HLM – PLUS				
Revenus de l'année 2019 – Déclaration et avis de 2020 = Plafonds applicables aux recours déposés en 2021				
Catégorie de ménage	Paris et communes limitrophes	Ile-de-France hors Paris et limitrophes	Autres régions	DOM
Une personne seule	24 116 €	24 116 €	20 966 €	18 869 €
Deux personnes, à l'exclusion des jeunes ménages, ou une personne seule en situation de handicap	36 042 €	36 042 €	27 988 €	25 189 €
Trois personnes ou une personne seule avec une personne à charge ou jeune ménage sans personne à charge (<55 ans à deux) ou deux personnes dont une en situation de handicap	47 247 €	43 325 €	33 670 €	30 303 €
Quatre personnes ou une personne seule avec deux personnes à charge ou trois personnes dont une en situation de handicap	56 410 €	51 897 €	40 648 €	36 583 €
Cinq personnes ou une personne seule avec trois personnes à charge ou quatre personnes dont une en situation de handicap	67 116 €	61 435 €	47 818 €	43 036 €
Six personnes ou une personne seule avec quatre personnes à charge ou cinq personnes dont une en situation de handicap	75 523 €	69 134 €	53 891 €	48 502 €
par personne supplémentaire	8 416 €	7 703 €	6 011 €	5 410 €